



SITUATION DES PERSONNES MIGRANTES EN AMÉRIQUE CENTRALE ET AU MEXIQUE FACE À LA CRISE DE COVID-19

15 mai 2020
Médecins du Monde Espagne
et Médecins du Monde France
Région Amérique Centrale et
Mexique

Le présent document a pour but d'exposer de façon concise, dans chacun des pays de la Région mésoaméricaine où intervient Médecins du Monde, la situation des personnes migrantes et des personnes expulsées dans le contexte du COVID-19. Selon l'Institut interaméricain des droits de l'homme et la Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (2005), la surveillance des droits humains est assurée à des fins d'enquête, de complément d'information et de prévention. Ce document n'a pas vocation à aborder tous les éléments nécessaires à la surveillance des droits humains en tant que tels. Il se présente plutôt sous la forme d'un rapport qui pourra être utilisé en complément des actions déjà mises en œuvre par MdM et nous permettre de « favoriser une veille visant à documenter les faits, les éléments attestant des violations et les arguments sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour convaincre aussi bien les autorités que les citoyen-ne-s de la nécessité des changements proposés ».

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE CHAQUE PAYS

Dès lors que la pandémie de COVID-19 est apparue entre fin février et début mars 2020, la situation a évolué rapidement, avec des répercussions considérables sur les plans sanitaire, socio-politique, économique et environnemental.

Le nombre de nouveaux cas a continué d'augmenter au cours des dernières semaines dans les pays de la région, la dynamique épidémiologique étant moins nette au Guatemala et au Salvador que dans les deux autres pays. La situation épidémiologique au 15 mai 2020 est présentée dans le tableau suivant* :

PAYS	CAS CONFIRMÉS	RÉTABLIS	DÉCÈS	TESTS RÉALISÉS
HONDURAS	2 318	253	133	5 653
GUATEMALA	1 518	129	29	7 200
SALVADOR	1 210	416	23	51 142
MEXIQUE	42 595	28 475	4 477	155 932

*Sources : Salvador, Guatemala, Honduras, informations officielles des pays SIAC, données collectées par le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC), Mexique, Ministère de la santé.

Honduras

Au Honduras, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence, fermé ses frontières et instauré une quarantaine nationale et un couvre-feu à partir du 16 mars 2020. Cela s'est traduit par la suspension de plusieurs garanties constitutionnelles, ce qui a eu notamment pour effet de restreindre la circulation, de paralyser les transports publics, d'entraver les activités économiques avec la fermeture des centres commerciaux et d'entraver la liberté d'expression. Ces mesures ont été prolongées jusqu'au 17 mai 2020 et assorties d'un couvre-feu absolu dans tout le pays. Dans ce contexte, plusieurs services de soins destinés aux populations vulnérables et assurés par des institutions et organisations sociales ont été paralysés. Par ailleurs, des dizaines de manifestations ont été signalées depuis fin mars 2020 pour dénoncer l'insécurité alimentaire. Certaines de ces manifestations ont donné lieu à des heurts avec la police militaire, en particulier à Cortés, Yoro et Comayagua. Des « centres spéciaux d'isolement » ont été mis en place pour recevoir les cas suspects de COVID-19 et les personnes en situation de déplacement forcé qui continuent d'être renvoyées depuis le Mexique et les États-Unis. Leurs droits ne sont pas respectés dans ce contexte de pandémie de COVID-19 ce qui les rend plus vulnérables. Une autre situation préoccupante est celle de la violence intrafamiliale et basée sur le genre qui est exacerbée par les conditions de confinement.

Salvador

Le Salvador, qui compte parmi les premiers pays de la région à avoir fermé ses frontières et pris des mesures

préventives, est entré en état d'urgence le 15 mars 2020 par le biais d'un décret d'urgence qui a eu pour effet de restreindre des droits constitutionnels tels que le droit à circuler librement, à se réunir pacifiquement et à changer de domicile. Parmi ces mesures, on peut citer une quarantaine nationale en vigueur jusqu'au 15 juin 2020, l'interruption des transports publics, la fermeture des commerces qui ne sont pas de première nécessité et l'obligation pour les personnes de respecter des créneaux précis pour faire leurs courses et effectuer leurs démarches bancaires à raison de deux jours par semaine définis en fonction des derniers chiffres du numéro unique figurant sur leur carte d'identité. Les personnes entrant sur le territoire, dont celles qui ont été expulsées, ainsi que les personnes qui ne respectent pas la quarantaine et quittent leur domicile, sont détenues pendant 30 jours dans l'un des 88 centres de rétention pour quarantaine (CCC, Centros de Contención por Cuarentena) agréés et répartis sur l'ensemble du territoire. Le 12 mai, on comptait 3 858 personnes détenues dans ces centres, dont 666 personnes expulsées. Plusieurs violations de droits dans ces CCC associées au manque d'accès aux services essentiels tels que l'eau potable et l'alimentation, à la surpopulation qui augmente le risque de contamination et à un manque d'accès à l'information, ont été signalées par le Bureau du procureur pour la défense des droits de l'homme. Le gouvernement salvadorien a mis en place une série de mesures économiques pour limiter l'impact de la crise sur les personnes directement touchées, notamment : l'allongement des délais pour le paiement des services essentiels et des prêts bancaires, la remise d'un bon d'une valeur de 300 USD aux familles les plus démunies et la distribution

de 2,7 millions de paniers alimentaires de base. Cependant, plusieurs groupes au sein de la population s'insurgent au quotidien contre les mesures prises par le gouvernement et dénoncent un manque de transparence dans la gestion des fonds consacrés à la réponse à la situation d'urgence

Guatemala



©Jeffrey Guillemaud

À partir du 5 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état de catastrophe nationale pour mettre en œuvre des mesures de prévention, de préparation et de lutte contre la pandémie de COVID-19. Puis, à partir du 15 mars, diverses mesures restrictives ont été annoncées, notamment la fermeture des frontières, la distanciation sociale, l'interruption des transports publics et la suspension des activités jugées non essentielles comme les consultations externes dans les hôpitaux qui ont donc été annulées. Un couvre-feu a été décrété entre 18h et 4h et le port du masque a été rendu obligatoire pour l'ensemble de la population. Ces mesures ont déjà des répercussions économiques négatives sur les populations les plus vulnérables, notamment les foyers monoparentaux gérés par les femmes et les foyers dont aucun membre ne peut continuer à percevoir des revenus. Il est également préoccupant de constater l'augmentation des plaintes pour viol, violences à l'encontre de femmes ou violences et maltraitements à l'encontre d'enfants ou d'adolescents. En moyenne, cinq plaintes par jour ont été déposées pour viol pendant la période de quarantaine à domicile. Selon le Ministère de la Santé, il existe un risque de saturation des hôpitaux temporaires affectés à la prise en charge des patients atteints de COVID-19.

México

Le 23 mars 2020, des mesures de distanciation sociale ont été prises au Mexique et un isolement préventif a été recommandé, à travers l'interruption des cours et des activités jugées non essentielles dans les secteurs public et privé et la promotion des gestes barrières face au COVID-19. Le 23 avril, le pays est entré dans la phase 3 de l'épidémie. La pandémie s'est concentrée sur les grands centres urbains, avec une circulation hétérogène du virus. Des centres de prise en charge du COVID-19 ont été installés dans tout le pays et les hôpitaux bénéficient de plans de reconversion hospitalière. La stratégie de riposte et de surveillance face à l'épidémie et le faible nombre de tests réalisés ont été vivement critiqués dans le pays et à l'étranger. Le gouvernement a annoncé des plans pour soutenir économiquement les micro-entrepreneurs et les familles vulnérables et présenté sa stratégie pour la reprise des activités sociales à partir du 18 mai, qui se déroulera en trois étapes. Au milieu de cette épreuve, un décret présidentiel publié le 11 mai a rendu officiel l'engagement des forces armées dans des interventions de sécurité publique au cours des cinq prochaines années. L'épidémie a divisé encore plus le pays et révèle davantage les inégalités sociales et les défaillances structurelles historiques du système de santé. L'accès aux services sociaux et de santé est de plus en plus difficile pour les populations les plus vulnérables et l'on observe une multiplication des discours xénophobes à l'encontre des personnes migrantes qui sont considérées comme des vecteurs du virus. Les mesures de distanciation sociale ont fait augmenter à nouveau les cas de féminicides et de violences à l'encontre des femmes : 964 femmes ont été assassinées au premier trimestre 2020 d'après le Système national de sécurité publique.



©Olivier Papegnies

2. DONNÉES STATISTIQUES RELATIVES AUX PERSONNES DÉTENUES ET/OU EXPULSÉES DE FORCE

D'après le rapport du Groupe de protection RedLac, les arrestations et les expulsions de personnes migrantes se sont poursuivies en mars et avril, à quelques exceptions près. Des enfants et adolescents non accompagnés ont notamment été expulsés du Mexique et des États-Unis vers le Guatemala, le Honduras et le Salvador. Au cours de cette même période, les procédures de demande d'asile ont enregistré une baisse progressive, jusqu'à leur arrêt complet aux États-Unis.

Dans le tableau suivant sont présentées les données statistiques relatives aux personnes expulsées au cours de ces premiers mois de l'année 2020. Ces données sont axées sur la période au cours de laquelle ont été prises des mesures de prévention et de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans chaque pays de la région.

PAYS	DESCRIPTION	JAN - AVR 2020*	VARIATION / 2019	DEPUIS LE DÉBUT DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**
HONDURAS	Personnes	20 056	-35 %	4 957
	Enfants et adolescents	2 186	-	410
SALVADOR	Personnes	6 533	-31 %	999
	Enfants et adolescents	546	-	66
GUATEMALA	Personnes	23 024	-1 %	7 653
	Enfants et adolescents	3 364	-	988
MEXIQUE	Demandeurs d'asile	18 230	En baisse	-

* Sources : OIM, Observatoire consulaire et migratoire du Honduras (CONMIGHO), Système intégral hondurien d'appui aux personnes migrantes renvoyées (SIAMIR), Direction générale des migrations et des étrangers au Salvador (DGME), Institut guatémaltèque de la migration (IGM), Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR).

** Les périodes enregistrées ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre car chacun a appliqué des mesures à des périodes différentes. Sources : SIAMIR Honduras, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés au Salvador (le HCR), IGM Guatemala.

Bien que les rapatriements forcés se soient poursuivis au cours de cette dernière période, on observe une baisse générale du nombre de personnes expulsées des États-Unis et du Mexique vers les pays du nord de l'Amérique centrale par rapport à la même période en 2019. On remarque nettement cette tendance à partir de l'apparition de la pandémie en Amérique centrale et au Mexique et de la mise en œuvre par les différents gouvernements de la région de mesures de prévention et de lutte contre le coronavirus. Il convient de souligner que plusieurs cas positifs au COVID-19 ont été détectés parmi les personnes expulsées, principalement au Guatemala, lorsqu'elles ont été soumises à un test de dépistage à leur arrivée dans leur pays d'origine, ce qui n'a fait qu'augmenter le rejet et la discrimination à l'encontre de ces personnes.

Au cours de la même période, une baisse du nombre de demandes d'asile enregistrées par la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) a été observée, plus précisément à partir de fin mars. En avril, seules 949 demandes ont été enregistrées, alors que le pays comptait en moyenne 5 760 demandes par mois au cours des trois premiers mois de l'année.

Bien que nous ne disposions pas de chiffres officiels, des milliers de personnes migrantes bloquées dans les zones frontalières dans des conditions humanitaires extrêmement préoccupantes ont été signalées, principalement au Honduras et aux frontières nord et sud du Mexique.

3. PRINCIPALES RÉPONSES OU POLITIQUES GOUVERNEMENTALES RELATIVES AUX PERSONNES EXPULSÉES ET AUX PERSONNES MIGRANTES

Les mesures gouvernementales relatives à la prévention, au contrôle et à l'affaiblissement du coronavirus sont entrées en vigueur à partir de la mi-mars au Honduras, au Salvador et au Guatemala. Au Mexique, elles ont été prises un peu plus tard, à la fin du mois de mars. Une partie de ces mesures prévoit la fermeture des institutions publiques.

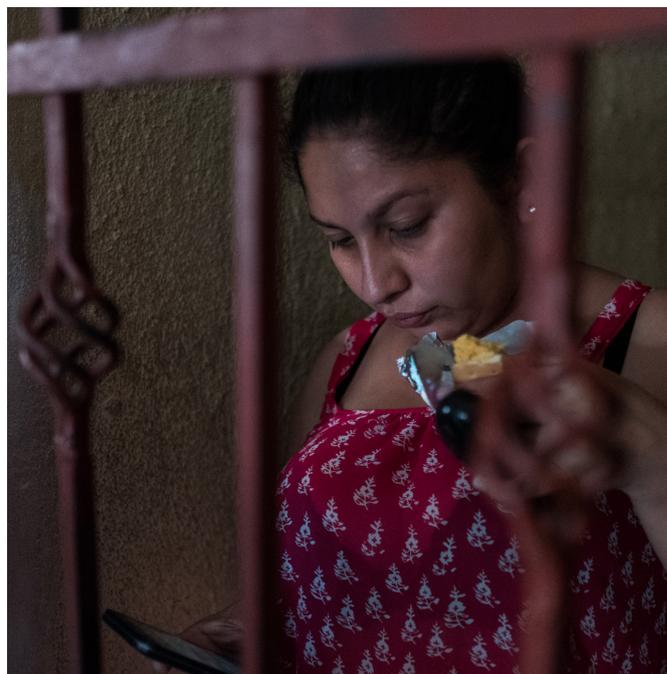
Au Honduras, l'Institut national de la migration (INM) et le Centre d'accueil des migrants (CAM) sont concernés par l'interruption des activités publiques. L'accueil et/ou la prestation de services aux personnes migrantes ont donc été suspendus dès le début de l'application de ces mesures. Le gouvernement a néanmoins ouvert quatre centres d'isolement temporaire pour permettre la mise en quarantaine des personnes expulsées. Le Ministère de la santé leur a fourni des tests afin de dépister toutes les personnes expulsées et les efforts se poursuivent pour aménager davantage d'espaces d'isolement destinés à accueillir les personnes migrantes expulsées (CESPAD, 2020).

Le Salvador est l'un des pays d'Amérique centrale dont les mesures ont été les plus restrictives dès le début de la crise, à travers la mise en place de contrôles sanitaires aux frontières, les restrictions d'accès au territoire pour les personnes venant de l'étranger, la mise en quarantaine de toutes les personnes entrées dans le pays avant la fermeture de l'aéroport et le confinement à domicile obligatoire sur l'ensemble du territoire jusqu'au 21 mai. Bien que neuf foyers aient été officiellement affectés à l'accueil des personnes expulsées, ces dernières se retrouvent d'après certaines sources hébergées dans des conditions déplorables dans le gymnase national Adolfo Pineda avec des personnes qui ont été arrêtées pour avoir enfreint la quarantaine obligatoire à domicile.

Au Guatemala, ce n'est que le 15 avril qu'un foyer a été affecté à l'accueil des personnes expulsées par voie aérienne. D'après le Ministère des Affaires étrangères, le séjour peut durer entre 24 et 96 heures. Pendant cette période, les personnes restent en observation afin de permettre au personnel médical du Ministère de la santé de déceler d'éventuels symptômes. Pour les rapatriements par voie terrestre, le flux de personnes renvoyées reste stable. Bien que le centre responsable de la gestion des expulsions reste ouvert à la frontière

de Tecún Umán, il se concentre sur l'orientation des personnes concernées vers le foyer de Quetzaltenango où elles sont soumises à un examen de santé sommaire préalable à l'organisation de leur transfert vers les chefs-lieux municipaux. Ces personnes ne restent pas en quarantaine.

Au Mexique, les arrestations et les expulsions se poursuivent alors que la COMAR a suspendu les délais pour le traitement des procédures à l'échelle nationale jusqu'au 30 mai 2020. D'autre part, l'insuffisance des protocoles mis en place par l'Institut national de la migration (INM) a entraîné des manifestations et des émeutes à l'intérieur des centres de rétention pour migrants, ce qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre. On a également signalé la libération spontanée de personnes migrantes qui se trouvaient enfermées dans un contexte où plusieurs foyers aux migrants ne reçoivent plus de nouveaux migrants. Ces personnes sont libérées sans pouvoir bénéficier de l'appui d'un réseau de protection sociale et aucun protocole sanitaire n'est suivi. Les bureaux de l'INM restent ouverts, mais les procédures et les démarches restent floues. La population migrante se déplace donc inutilement et cela provoque des attroupements devant les bureaux de l'INM. La garde nationale est présente, mais aucune mesure de distanciation sociale n'a été mise en place.



4. RÉPONSE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

Dans ce contexte, la réponse de la société civile et des organismes internationaux cible les groupes particulièrement vulnérables, notamment les personnes migrantes et les personnes expulsées. Elle se concentre sur la protection de la santé, la prise en charge psychologique, la mise à disposition de matériel de biosécurité, l'assainissement, l'hygiène et l'eau, les foyers et l'hébergement temporaire, la sécurité alimentaire et la nutrition.

Honduras

Les organisations communautaires en charge de l'accompagnement des familles de personnes migrantes disparues, décédées ou privées de liberté (COFAMIGUA, COFAMIDEAF, COFAMIPRO et COFAMICENH) poursuivent leurs échanges avec différentes organisations telles que la Fondation pour la justice et l'état démocratique (Fundación para Justicia y Estado Democrático) afin de créer des espaces d'information et de formation pour permettre les recherches malgré la pandémie. Des partenariats ont ainsi été établis avec la Pastorale de la Mobilité humaine, le CICR et MDM pour proposer un accompagnement psychosocial aux familles affectées pendant la pandémie de COVID-19.

Le réseau national des défenseuses des droits humains au Honduras, l'association pour une citoyenneté participative (ACI-PARTICIPA), le HCR et les réseaux communautaires des femmes de Choluteca ont uni leurs forces pour gérer des centres de stockage, d'alimentation, de soins médicaux pour les femmes enceintes et d'hébergement qui ont reçu au moins 500 migrants originaires de Cuba, d'Haïti, de République d'Angola (Afrique occidentale) et de République démocratique du Congo (Afrique centrale) qui se sont retrouvées bloquées sur le territoire hondurien. L'OIM a fait don en quantités importantes de denrées alimentaires et de kits d'hygiène personnelle destinés aux personnes migrantes expulsées (OCHA, 2020). Le CICR travaille actuellement sur le champ du plaidoyer et la validation de protocoles et de mesures en matière médico-légale afin de faire respecter le droit pour les familles de dire au revoir aux personnes qui ont succombé au COVID-19. Un travail de plaidoyer est effectué par le groupe de recherche auprès du Ministère des Affaires étrangères afin de poursuivre les rapatriements et de faire respecter la procédure légale et humanitaire entamée par les familles qui reçoivent le cercueil.

Salvador

L'Alliance des Salvadoriens rapatriés (ALSARE) a suspendu ses activités sur le territoire. Les difficultés qu'elle rencontre en matière de ressources financières et humaines et les mesures de restriction prises par le gouvernement l'ont contrainte réduire son champ d'action. Elle reste cependant active en effectuant un travail de veille sur la situation actuelle en matière de droits humains pour les personnes expulsées, en se renseignant sur leurs besoins et en cherchant à y répondre par le biais de partenariats avec d'autres organisations telles que l'OIM, le CICR et la Fondation entrepreneuriale pour l'action sociale (FUNDEMÁS). Médecins sans frontières a assuré l'accompagnement psychosocial des personnes expulsées qui ont été placées en quarantaine dans les centres gérés par la Direction générale des migrations et des étrangers, à raison de 600 personnes en moyenne par le biais de stratégies d'adaptation à la situation ou de diverses activités ludiques ou de loisir. L'organisation FUNDAMISIONEROS et le foyer des frères Scalabrinien offrent un hébergement temporaire et un accompagnement psychologique aux personnes migrantes expulsées qui n'ont aucune attache dans le pays. D'autres organisations de défense des droits humains telles que la FESPAD, l'IDHUCA et la Fondation Cristosal effectuent un travail de veille sur les violations des droits humains et défendent des cas devant les institutions nationales et internationales. Les agences des Nations Unies telles que l'OIM, le HCR, l'UNICEF et quelques agences de coopération bilatérale comme le GIZ sont les structures qui étaient les mieux placées pour réagir. Elles ont donc fourni un appui logistique aux centres de quarantaine destinés aux personnes migrantes expulsées en apportant du mobilier, du matériel de biosécurité et des denrées alimentaires. L'UNICEF a par ailleurs fourni un appui aux institutions en charge de veiller sur les enfants afin que cette partie de la population puisse bénéficier d'un accompagnement psychologique.

Guatemala

L'Association des retournés guatémaltèques (ARG) est la seule organisation qui a maintenu ses activités d'accompagnement des personnes migrantes expulsées par avion au sein du centre responsable de la gestion des rapatriements, en fournissant des informations et en assurant l'accueil des vols arrivant à Ciudad de Guatemala.

Depuis la fin du mois de mars, le Refugio de la Niñez (RDN) met en œuvre un plan de prévention au sein des centres de protection et n'accepte plus de nouvelles demandes de mise à l'abri d'enfants ou d'adolescents. Les activités de Casa del Migrante au Guatemala sont suspendues depuis le lundi 16 mars. Le personnel poursuit néanmoins ses missions externes par le biais de visites à domicile, notamment pour apporter des soins médicaux et remettre des vivres aux demandeurs d'asile/réfugiés, ainsi que pour distribuer des denrées alimentaires aux personnes qui se présentent à l'association.

Pop Noj assure un monitoring de ses zones d'intervention pour identifier les besoins en matière de sécurité alimentaire des communautés indigènes qui comptent des personnes expulsées (principalement des enfants), mais également pour déceler les situations de violences et de restrictions de l'accès aux communautés auxquelles sont confrontées les personnes extérieures et expulsées.

American Friends Service Committee apporte son soutien aux organisations par le biais de dons concrets d'un montant de deux à trois mille dollars pour prendre en charge les personnes expulsées et continue de promouvoir le travail que réalisent le groupe de coordination et le groupe transfrontalier sur les processus de plaidoyer en faveur de la prise en charge et de la protection des personnes migrantes. L'association Lambda poursuit l'accueil des personnes de la communauté LGBTQ+ qui ont besoin d'une protection internationale et joue un rôle actif au sein des plateformes nationales pour promouvoir une prise en charge axée sur les droits.

Mexique

La plupart des organisations de la société civile sont en télétravail depuis la mise en place des mesures de distanciation sociale et proposent une orientation par voie électronique ou téléphonique. Certaines associations continuent d'assurer un accueil physique, mais elles se heurtent à des obstacles de taille en raison de l'accès limité aux équipements de protection individuelle essentiels et de la nécessité d'adapter leurs parcours de soins ou d'améliorer la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle de l'infection.

À Tapachula, la plupart des organisations de défense des droits humains en charge de l'accompagnement de la population migrante et réfugiée travaille à distance et propose un accueil téléphonique. C'est notamment le cas du Centre de droits humains Fray Matías de Córdoba et du Service jésuite pour les réfugiés. Certaines organisations telles que Una Mano Amiga en la Lucha contra el SIDA ou les Sœurs comboniennes continuent à proposer un accueil physique à des horaires restreints. Le foyer Belén est entièrement isolée et ne reçoit plus de nouvelles personnes migrantes depuis mars. Le foyer Jesús el buen pastor a également restreint ses capacités d'accueil de personnes migrantes.

Les réseaux de défense des droits humains et les groupes de travail interinstitutionnels continuent de se réunir virtuellement. Certaines organisations de la société civile ont également déposé des recours pour des cas de discrimination à l'encontre de personnes migrantes pendant la pandémie de COVID-19.



5. SITUATION DES DROITS HUMAINS

L'analyse de la situation en matière de droits humains révèle que dans tous les pays, la gestion épidémiologique de la crise a relégué au second plan le besoin de protection des personnes migrantes ou expulsées. De façon générale, on observe une augmentation de la xénophobie, de la criminalisation et de la stigmatisation, qui conduit dans certains cas à l'escalade de comportements hostiles et violents à l'encontre des personnes migrantes ou expulsées, parfois au sein même de leurs propres communautés. Les organisations de mouvements sociaux et populaires ainsi que les institutions de défense des droits humains ont dénoncé les violations des droits humains de la population en général et plus particulièrement des personnes affectées par la migration forcée. Face à cette situation, elles ont demandé aux États d'Amérique centrale, au Mexique et aux États-Unis de veiller au respect des droits humains des personnes migrantes et à l'application des protocoles et des mesures de biosécurité, qu'elles se trouvent dans leur pays d'origine, de transit ou de destination.

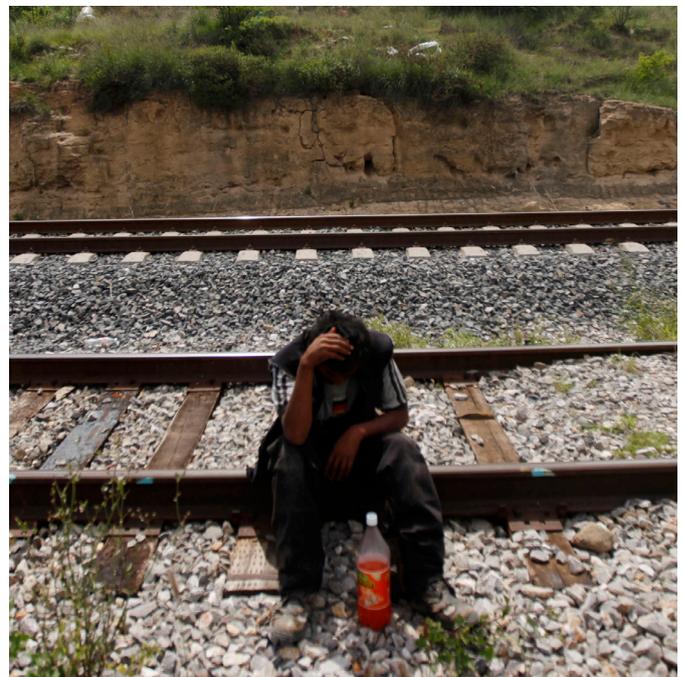
Honduras

Les personnes migrantes et expulsées ont vu augmenter la précarité de leurs conditions de vie et l'État ne leur a pas garanti l'accès à la sécurité alimentaire ou à des services de soins médicaux de qualité. Les 500 personnes migrantes originaires de Cuba, d'Haïti, de République d'Angola (Afrique occidentale) et de République démocratique du Congo (Afrique centrale) qui se sont retrouvées bloquées le 4 mai sur le territoire national n'ont pas été traitées avec dignité. Elles ont été victimes de xénophobie et de racisme, à la fois de la part des institutions et de la population locale. Elles se sont vues également privées de l'accès à un abri, à l'alimentation et aux médicaments, malgré les dispositions de l'accord bilatéral signé entre le Honduras et les États-Unis, dans lequel il est précisé que le Honduras est un pays tiers sûr pour toutes les personnes qui sont réfugiées, demandeuses d'asile ou ont besoin de la protection internationale. L'Union nationale des comités de proches des migrants disparus au Honduras (UNCOMIDEH) s'est exprimée en cette période critique que traversent les personnes migrantes et leurs proches dans le contexte d'urgence lié au COVID-19 pour dénoncer le fait que les mesures de prévention élémentaires dans le processus d'accueil des personnes expulsées des États-Unis ne sont pas appliquées, ce qui met en péril non seulement leur santé, mais également celle de leurs proches et du personnel du centre d'accueil des personnes migrantes expulsées.

Salvador

Selon certaines sources, les conditions ne sont optimales dans les neuf centres de rétention affectés à la mise en quarantaine des personnes expulsées. Des inondations ont par exemple été signalées dans certains foyers, ce qui a empêché les personnes expulsées d'y séjourner et de s'y reposer. Le Bureau du procureur pour la défense des droits de l'homme a observé l'absence de services essentiels tels que l'accès à l'eau potable et à l'alimentation, la surpopulation qui augmente le risque de contagion et le manque d'accès à l'information.

À ce jour, cinq groupes de personnes ont quitté les centres de rétention. Selon les données de l'OIM, beaucoup d'entre elles n'ont pas d'attaches au Salvador. Aucune information n'est disponible sur le suivi qui est concrètement proposé par le gouvernement aux groupes de personnes expulsées ayant quitté les foyers pendant cette période de crise. Les réseaux de soutien qui se forment habituellement à travers les organisations et les institutions ne sont plus visibles, ce qui semble indiquer qu'ils ne sont plus en état de marche. Face à de telles conditions, le retour forcé porte encore plus atteinte aux droits des personnes expulsées et exacerbe leur besoin de protection.



©Reuters

Guatemala

Pendant cette période, les personnes migrantes ont été expulsées des États-Unis sans être soumises à un test de dépistage au COVID-19, ce qui favorise la propagation du virus et met en péril la vie des personnes expulsées et celle de leurs familles à leur

retour à la maison, alors qu'elles n'en sont aucunement responsables.

Aucun foyer ou centre de rétention n'avait été ouvert avant le 15 avril, date d'ouverture du seul foyer destinée à recevoir les personnes expulsées par avion. Le cluster de foyers n'a quant à lui été activé qu'à partir du 11 mai, ce qui a ainsi mis en péril le droit effectif des personnes migrantes à accéder à la santé et à vivre dans des conditions qui garantissent leur protection en tant que groupe vulnérable. Le manque de preuves et de certificats médicaux, ainsi que la désinformation de la population, ont entraîné des conflits au sein des communautés d'accueil. Dans plusieurs municipalités, les autorités locales ont pris des mesures pour les empêcher d'accéder à leurs communautés, aggravant ainsi la stigmatisation des personnes expulsées.

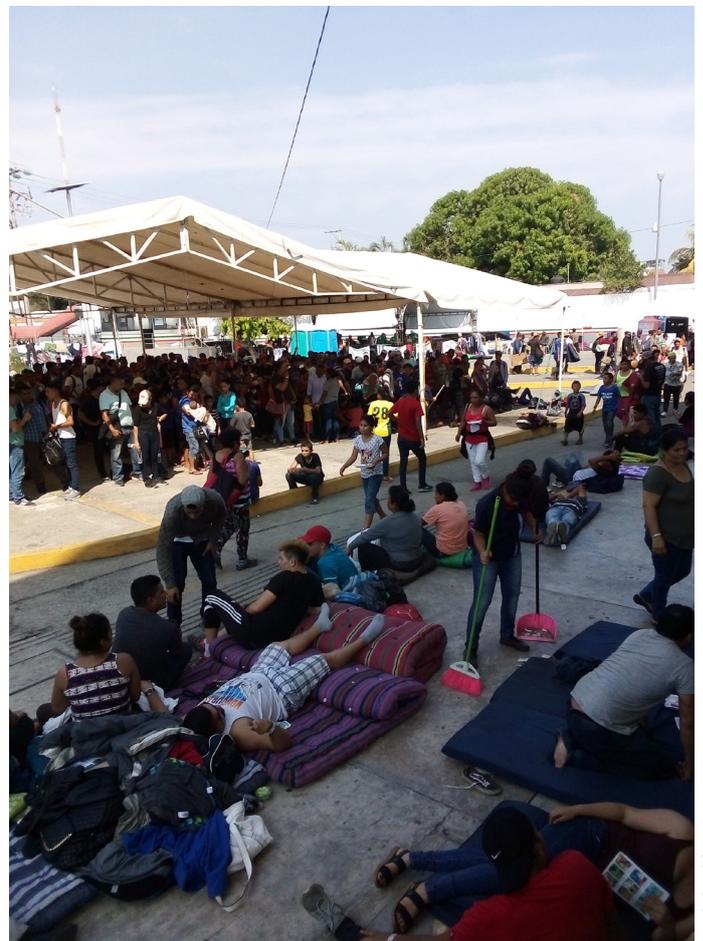
Une fois expulsées, les personnes se retrouvent dans des situations compliquées, à commencer par le manque de tests, en passant par l'absence de lieux d'accueil ou de centres pour effectuer leur quarantaine, les difficultés en matière de déplacement, le rejet, l'impossibilité de réintégrer leurs communautés, voire la violence. D'autre part, la sécurité alimentaire de cette partie de la population n'est pas garantie par le gouvernement. La multiplication des discours de haine et de criminalisation repose sur un sentiment de panique généralisé, mais également sur les messages véhiculés par des membres du gouvernement et du secteur de la santé, des acteurs politiques internationaux et certains médias.

Mexique

Le rapport est principalement axé sur les conditions de vie au sud-est du Mexique, avec un accent particulier sur Tapachula, à la frontière sud du Chiapas. Les procédures de détention et d'expulsion n'ont pas été interrompues dans le pays. Les événements récents ont empêché l'intervention des organisations qui assuraient habituellement la surveillance des centres de rétention provisoires. Dans ce contexte, la Commission nationale des droits humains (CNDH) a exigé du gouvernement qu'il prenne des mesures pour éviter la surpopulation et limiter ainsi le risque de contamination, par COVID-19 dans les centres de rétention pour migrants et les centres provisoires de rétention gérés par l'INM. Par la suite, six réseaux d'organisations de la société civile ont demandé la fin des détentions et la libération de toutes les personnes détenues dans des centres de rétention pour migrants. En mai, des agences de l'ONU au Mexique ont demandé la libération des personnes détenues sur des bases légales jugées insuffisantes et la protection des personnes migrantes pendant la pandémie.

Pendant cette période, face au flou qui entoure la détention des personnes et au risque de contamination, des manifestations ont éclaté dans les centres de rétention pour migrants de Tapachula au Chiapas ainsi que dans ceux de Villahermosa et de Tenosique à Tabasco. La manifestation à Tapachula a été violemment réprimée par la garde nationale qui a pénétré dans l'enceinte du centre de rétention provisoire, tandis qu'à Tenosique la répression employée pour maîtriser les manifestants a conduit à la mort d'un migrant.

Le 8 avril, des personnes détenues dans d'autres centres de rétention pour migrants à travers le pays ont été conduites à la frontière sud et abandonnées. Face à cette situation, les habitants de Talismán ont fermé l'accès à la localité pour éviter que les migrants ne se dispersent dans la communauté. Le 14 avril, 150 organisations de la société civile ont déposé une plainte devant la CNDH pour dénoncer l'incident survenu à Tenosique et l'insuffisance des conditions et des protocoles sanitaires mis en place dans les centres de rétention pour migrants. Le 17 avril, un juge a donné suite au recours défendu par les organisations de la société civile en ordonnant la libération immédiate des personnes vulnérables détenues dans les centres de rétention pour migrants et les centres de rétention provisoire. Le 26 avril, l'INM a indiqué avoir renvoyé plus de 3 000 personnes migrantes vers des pays d'Amérique centrale pour les libérer des centres de rétention.



5. RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de la stratégie de MdM France et MdM Espagne pour l'Amérique centrale et le Mexique et à partir du travail de veille réalisé dans les différents pays de la région sur la situation en matière de droits humains des personnes migrantes et expulsées, les recommandations suivantes sont formulées pour préserver et promouvoir le respect et la réalisation des droits humains des personnes migrantes, expulsées et demandeuses d'asile, en mettant la santé, la dignité et la vie au cœur de notre approche.

1. Accompagner les processus institutionnels dans les pays de la région afin d'élaborer des plans intégrés de réponse à la crise du COVID-19 qui tiennent compte des personnes migrantes, expulsées et demandeuses d'asile, en mettant l'accent sur la promotion de l'équité dans l'accès à la santé et à la protection.
2. Favoriser l'intégration de l'approche de genre et des droits sexuels et reproductifs dans la conception et la mise en œuvre de ces plans de réponse à l'urgence de la COVID-19, en accordant une attention particulière aux filles, aux adolescentes, aux femmes et aux personnes LGBTI.
3. Soutenir le développement et la mise en œuvre de protocoles pour l'identification, la prise en charge et le suivi adapté des personnes expulsées, migrantes et demandeuses d'asile dans le contexte de l'urgence du COVID-19, en veillant à l'application des mesures de biosécurité nécessaires et d'un mécanisme d'information adapté et transparent sur la prise en charge des cas.
4. Consolider les liens et les alliances locales, nationales et régionales entre les organisations de la société civile et les institutions publiques pour mieux connaître la situation des personnes migrantes et expulsées dans le contexte du COVID-19 et renforcer les plans et programmes de réponse à leurs besoins en matière de santé et de protection.
5. Soutenir les institutions publiques et les organisations de la société civile, y compris les organisations communautaires, en mettant en place des programmes de prise en charge et de protection de la population affectée par la migration et le déplacement forcé, en renforçant leurs capacités de prévention et de contrôle des infections pour garantir la continuité de leurs services.
6. Promouvoir la diffusion des messages de prévention et des voies d'accès à la santé pour les personnes qui présentent des symptômes du COVID-19 dans les zones où se trouvent des personnes migrantes et expulsées (foyers de migrants, centres de quarantaine, centres de rétention pour migrants), ainsi que dans leurs communautés d'origine, de transit et de destination.
7. Définir et mettre en œuvre des plans et stratégies de façon coordonnée pour renforcer les réseaux de protection globale au sein des communautés afin de favoriser la (ré)intégration des personnes migrantes expulsées et de garantir leur suivi sur le plan de la santé publique, à travers une approche fondée sur les droits, le genre et l'interculturalité.
8. Soutenir et promouvoir l'implication des organisations communautaires, plus spécifiquement des associations des personnes expulsées et des familles de personnes migrantes disparues, dans les processus de prise en charge et d'accompagnement de leurs pairs dans le contexte du COVID-19, ainsi que dans les processus de dialogue avec les autorités nationales et internationales pour faire avancer le plaidoyer.
9. Fournir une assistance humanitaire en matière de santé physique et psychologique aux groupes vulnérables dans le contexte de la crise liée au COVID-19, en mettant l'accent sur les enfants, les adolescent-e-s et les femmes, en appliquant les mesures de prévention et de contrôle requises et en veillant à assurer le travail de coordination nécessaire à leur prise en charge par les systèmes publics de santé..
10. Renforcer l'apprentissage à travers des processus de gestion des connaissances comme la le monitoring de la situation en matière de respect des droits humains et des études axées sur une approche participative impliquant la société civile, le milieu universitaire, les institutions publiques et les organismes internationaux pour mettre en lumière les besoins des personnes affectées par la migration et le déplacement forcé et les répercussions de la crise de COVID-19 sur leur vie, en mettant l'accent sur le droit universel à la santé.
11. Renforcer la diffusion de l'information relative aux mécanismes de protection et d'accès aux droits dans le contexte de la crise de COVID-19 pour toute la population à travers une approche fondée sur les droits, le genre et l'interculturalité, en intégrant les personnes migrantes et expulsées et en mettant l'accent sur les groupes vulnérables.
12. Adopter des stratégies spécifiques pour promouvoir la solidarité, l'inclusion et le traitement digne des personnes pour lutter contre la discrimination et la xénophobie à l'encontre des personnes expulsées, migrantes et demandeuses d'asile.

ANNEXE 1. MÉDIAS POUR CONSULTATION

Honduras

Au Mexique, les autorités migratoires abandonnent des dizaines de migrants à la frontière El Ceibo PMH - Guatemala

- <https://movimientomigrantemesoamericano.org/2020/04/09/migracion-mexicana-abandona-a-decenas-de-migrantes-en-la-frontera-el-ceibo-pmh-guatemala/>

Dernière minute : 16 migrants sont testés positifs au COVID-19 à Tamaulipas

- <https://movimientomigrantemesoamericano.org/2020/04/20/ultimahora-migrantes-dan-positivo-a-COVID-19-en-tamaulipas/>

Communiqué : Conférences épiscopales du Mexique, du Guatemala et du Honduras face à la situation migratoire en période de crise de COVID-19

- <https://movimientomigrantemesoamericano.org/2020/04/10/comunicado-conferencias-episcopales-de-mexico-guatemala-y-honduras-ante-la-situacion-migratoria-en-tiempos-del-COVID-19/>

Exode en pleine quarantaine et rejet des personnes refoulées

- <https://especiales.eldiario.es/desprotegidos/centroamerica.html?fbclid=IwAR3wMTbr1NQYZ-VZPzvumW79DA5x7WQ-QG1jpYVdFu530hu6MCjiMn4xlA>

Le traitement qui est réservé aux migrants en transit au Honduras est déshumanisant

- <https://criterio.hn/trato-deshumanizado-reciben-migrantes-en-transito-por-honduras/?fbclid=IwAR1M7k6gAjbNNpFyCtdcBqb7CzeHToBNoq1MYiREaHTBzgtawBMvBiC->

Pastorale de la Mobilité humaine

- <https://www.facebook.com/MovilidadHumanaGt/posts/3021583391217733>
- [Page officielle de l'UNCOMIDEH](https://www.facebook.com/UNCOMIDEH/)

Salvador

Divers médias et institutions en charge de l'élaboration des rapports de situation sur la crise de COVID-19 au Salvador ont été consultés :

- <https://reliefweb.int/report/el-salvador/el-salvador-COVID-19-informe-de-situacion-no-7-al-11-de-mayo-2020>
- <http://www.migracion.gob.sv/noticias/vuelos-federales-de-salvadorenos-retornados-desde-estados-unidos-llegan-al-pais-sin-casos-positivos-de-COVID-19/>
- <https://www.elfaro.net/es/202003/el-salvador/24147/El-Salvador-no-recibir%C3%A1-deportados-hasta-nuevo-aviso.htm>
- <https://elfaro.net/es/202004/columnas/24314/La-deportaci%C3%B3n-de-pacientes-con-COVID-19-es-inhumana-Mr-Trump.htm>
- <https://www.eleconomista.net/actualidad/Trump-promete-enviar-respiradores-a-Ecuador-El-Salvador-y-Honduras-20200424-0001.html>
- <https://elfaro.net/es/202004/el-salvador/24320/El-Salvador-defiende-a-Estados-Unidos-y-niega-que-est%C3%A9n-llegando-deportados-con-COVID-19.html>
- <https://www.revistafactum.com/deportados-covid/>

Guatemala

D'après le journal d'information en ligne Plaza Pública, on peut citer parmi les épreuves auxquelles sont confrontées les personnes expulsées le risque de contamination dans les prisons des États-Unis et dans les vols de rapatriement au départ de ce pays, la stigmatisation et la violence. L'article El desprecio a los deportados de Estados Unidos (« le mépris à l'égard des personnes refoulées des États-Unis ») met en avant les différents cas de personnes expulsées qui se sont vu refuser l'accès à leurs communautés, allant jusqu'à être victimes d'agressions dans certains cas.

Pour ce qui est des personnes expulsées par voie terrestre à travers la frontière de Tecún Umán, la municipalité d'Ayutla aurait demandé en mars d'après le quotidien Prensa Libre à ce que les personnes expulsées depuis le Mexique ne soient pas reçues dans le centre en charge de la gestion des retours installé au sein de sa municipalité.

Selon l'agence DW Noticias, dans la vidéo intitulée Nervios en Guatemala por los deportados (« Les rapatriés sèment la terreur au Guatemala ») et publiée

le 2 mai 2020, « la crainte de voir les migrants rapatriés propager le COVID-19 » a entraîné des violences à l'encontre ces citoyens renvoyés des États-Unis. »

On trouve également des vidéos sur des sites d'actualité tels que Al Rojo Vivo, Noticias Telemundo, DW Español, TeleSURTV, la Voz de América, Telediario, TN23 , qui ont documenté régulièrement la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les personnes migrantes.

Mexique

Les migrants face au COVID-19 : livrés par les Etats-Unis et abandonnés au Mexique devant des frontières fermées :

- <https://www.animalpolitico.com/2020/04/migrantes-frente-COVID-19-abandonados-mexico-fronteras-cerradas/>

MENTIONS

¹ Le retour forcé consiste à obliger une personne à retourner dans son pays d'origine, dans un pays de transit ou dans un pays tiers en s'appuyant sur une décision administrative ou judiciaire. OIM, 2006.

² Surveillance des droits humains / Institut interaméricain des droits de l'homme, Fondation Helsinki pour les droits de l'homme - San José, Costa Rica : Institut interaméricain des droits de l'homme, 2005.

³ <https://movimientomigrantemesoamericano.org/2020/04/10/comunicado-conferencias-episcopales-de-mexico-guatemala-y-honduras-ante-la-situacion-migratoria-en-tiempos-del-covid-19/>

⁴ ARPAS : <https://arpas.org.sv/2020/05/estas-son-las-disposiciones-del-decreto-ejecutivo-22-que-entrara-en-vigencia-manana-1/>

⁵ D1 : <http://diario1.com/politica/2020/05/gobierno-repartira-2-7-millones-de-canastas-basicas/>

⁶ VD : <https://verdaddigital.com/estudio-revela-poca-transparencia-presupuestaria-del-gobierno/>

⁷ Guatemala : Coronavirus COVID-19 Rapport de situation N°. 01 20/03/2020 Guatemala : www.unocha.org

⁸ Cinq plaintes par jour ont été déposées pour viol pendant la quarantaine (disponible uniquement en espagnol). 21 avril 2020. <https://elperiodico.com.gt/nacion/2020/04/21/denuncian-cinco-violaciones-diarias-durante-la-cuarentena/>

⁹ https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/541687/Jornada_Nacional_de_Sana_Distancia.pdf

¹⁰ https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5593105&fecha=11/05/2020

¹¹ Les risques d'arrestation et d'expulsion vers les pays d'Amérique centrale dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (disponible uniquement en espagnol). Groupe de protection Redlac. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Los%20riesgos%20de%20las%20deportaciones%20y%20expulsiones%20a%20los%20pa%C3%ADses%20del%20Norte%20de%20Centroam%C3%A9rica%20en%20el%20marco%20de%20la%20pandemia%20de%20COVID-19.pdf>

¹² <https://elpais.com/internacional/2020-05-14/estados-unidos-solo-ha-concedido-asilo-a-dos-personas-en-la-frontera-sur-desde-marzo.html>

¹³ Ces statistiques comprennent, en plus des rapatriements forcés, les rapatriements volontaires bénéficiant d'une aide au retour.

¹⁴ Le quatrième centre d'isolement temporaire peut accueillir jusqu'à 150 personnes.

¹⁵ Le centre sportif « Ramiro de León Carpio » peut accueillir jusqu'à 250 personnes.

¹⁶ Il a été signalé qu'à la frontière avec le Mexique, des personnes guatémaltèques, honduriennes et salvadoriennes avaient décidé de leur propre chef de rentrer chez elles en traversant les points de passage frontaliers non contrôlés. Sur le plan épidémiologique, cette situation représente un risque pour la gestion du cordon sanitaire. Les communautés frontalières procèdent à des arrestations et à des signalements auprès des autorités officielles pour le transfert de ces personnes vers le MSPAS (Ministère de la santé publique et des affaires sociales) afin de veiller au respect de leur procédure de quarantaine.

¹⁷ L'afflux a été suspendu uniquement durant la période où la frontière a été totalement fermée entre le Mexique et le Guatemala.

¹⁸ Depuis avril, des centaines de personnes sont transférées en bus de la frontière nord vers la frontière sud, et ce malgré la fermeture des frontières, sans prévenir les autorités consulaires et sans tenir compte des programmes de protection internationale.

¹⁹ <https://www.gob.mx/comar/articulos/comunicado-no-50-2020?idiom=es>

²⁰ Cet incident a été enregistré dans le centre de détention de Tapachula. Le décès d'un migrant a par ailleurs été signalé dans le centre de détention de Tenosique fin mars 2020.

²¹ Premier rapport technique 2020, Programme « Migration et Déplacement Forcé » (Migration et déplacement forcé) au Honduras

²² <https://criterio.hn/trato-deshumanizado-reciben-migrantes-en-transito-por-honduras/?fbclid=IwAR2X-1KFGNrkU4DRV42mWoKrXzGR5kljx2f99CPJPR-MCEGeFZuWdcSMTM>

²³ <https://twitter.com/HoyMismoTSI/status/1259195428123410433>

²⁴ Information partagée par Luis Romero, de l'équipe technique de Médecins sans frontières, 2020.

²⁵ L'ONG a également fourni un appui en installant une station de traitement de désinfection des EPI utilisés par le personnel du Bureau du Procureur aux droits de l'homme (PDH) en charge de l'identification des cas de personnes expulsées par voie aérienne qui requièrent une protection internationale au sein des foyers de la ville-capitale.

²⁶ Des journées médicales sont en cours de programmation avec MdM afin de garantir le droit et l'accès à la santé pour les personnes de la communauté LGBTQ+. Celles-ci ont besoin d'ordonnances afin d'assurer la continuité de leur traitement, aussi bien pour les maladies chroniques que ponctuelles.

²⁷ <https://www.chiapasparalelo.com/noticias/chiapas/2020/03/albergue-de-tapachula-suspende-recepcion-de-migrantes-por-COVID-19/>

²⁸ <http://www.alberguebuenpastor.org.mx/2020/04/18/COVID-19-comunicado-abril-2020/>

²⁹ <https://www.efe.com/efe/america/mexico/ong-presentan-amparo-por-discriminacion-de-migrantes-ante-COVID-19-en-mexico/50000545-4224466#>

³⁰ <https://criterio.hn/trato-deshumanizado-reciben-migrantes-en-transito-por-honduras/?fbclid=IwAR2X-1KFGNrkU4DRV42mWoKrXzGR5kljx2f99CPJPR-MCEGeFZuWdcSMTM>

³¹ <https://www.facebook.com/107037279389677/photos/a.1040615492698513/3046162608810448/?type=3&theater>

³² Coronavirus au Guatemala : les contaminations par COVID-19 entre migrants qui ont amené le pays à suspendre les vols des personnes expulsées des États-Unis. 21 avril 2020. Disponible sur <https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-52364025>

³³ À Quetzaltenango, on a enregistré des tentatives d'incendie de le foyer qui accueillait des personnes expulsées. Face à cette situation, les autobus faisaient descendre ces personnes à l'entrée de la ville et les laissaient sans protection pour retourner dans leurs communautés d'origine, sans les soumettre au moindre examen ou suivre un quelconque protocole de biosécurité pour prévenir la contamination par COVID-19. Au Guatemala, ils tentent de brûler des personnes expulsées par crainte de contracter le COVID-19. 17 avril 2020. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=mrZf3JJrQV8>

³⁴ Guatemala : 75 % des personnes depuis les États-Unis sont testées positives au COVID-19. Déclarations du Ministère de la Santé au Guatemala. 15 avril 2020. <https://www.youtube.com/watch?v=NxtwMiPbOMk>

³⁵ Norma Torres : « L'administration Trump exporte la mort en multipliant les rapatriements. » 15 avril 2020. Disponible sur : <https://emisorasunidas.com/2020/04/15/norma-torres-administracion-trump-exporta-muerte-deportaciones/>

³⁶ <https://www.cndh.org.mx/documento/exige-cndh-acciones-urgentes-para-evitar-hacinamiento-y-contagio-masivo-de-coronavirus-en>

³⁷ <http://caravanamigrante.iberomx/uploads/monitoreos.pdf/f39f92737f46b-7425d3ee7497996678c.pdf>

³⁸ <http://www.oacnudh.org/los-derechos-a-la-salud-de-las-personas-refugiadas-migrantes-y-aparidas-deben-ser-protegidos-en-la-respuesta-ante-COVID-19-comunicado-conjunto-de-acnur-oim-oacnudh-y-ops/>

³⁹ <http://caravanamigrante.iberomx/uploads/monitoreos.pdf/55bd8633c-327481d5b40ddfd81455917.pdf>

⁴⁰ <http://novedadesdetabasco.com.mx/2020/03/29/intento-de-motin-en-estacion-migratoria-villahermosa/>

⁴¹ <https://www.animalpolitico.com/ruta-critica/guardia-nacional-tortura-y-desaparicion-forzada/>

⁴² <https://twitter.com/La72Tenosique/status/1245398429909438465>

⁴³ <https://www.jornada.com.mx/2020/04/09/politica/017n2pol>

⁴⁴ <https://www.eluniversal.com.mx/estados/abandonan-en-frontera-sur-480-migrantes>

⁴⁵ <https://www.cronica.com.mx/notas-mas-de-150-osc-presentan-queja-contra-inm-por-no-garantizar-seguridad-sanitaria-a-migrantes-por-covid-19-1151050-2020>

⁴⁶ <https://www.animalpolitico.com/2020/04/juez-ordena-al-inm-la-liberacion-de-migrantes-detenido-en-estaciones-migratorias/>

⁴⁷ <https://www.gob.mx/inm/prensa/actua-inm-con-responsabilidad-ante-la-contingencia-por-COVID-19-241034?idiom=es>

⁴⁸ El desprecio a los deportados de Estados Unidos, 21 avril 2020. Disponible sur : <https://www.plazapublica.com.gt/content/el-desprecio-los-deportados-de-estados-unidos>

⁴⁹ Qui doit répondre des guatémaltèques expulsés du Mexique qui sont signalés à Tecún Umán comme porteurs de la COVID-19. 24 mars 2020. Disponible sur : <https://www.prensasalibre.com/ciudades/san-marcos/quien-debe-responder-por-los-guatemaltecos-expulsados-de-mexico-y-que-son-senalados-en-tecun-uman-de-ser-portadores-de-COVID-19/>

⁵⁰ Les rapatriés sèment la terreur au Guatemala. 2 mai 2020. Disponible sur : <https://www.dw.com/es/nervios-en-guatemala-por-los-deportados-av-53314338>

⁵¹ Les images relatives aux événements dont il est question peuvent être consultées en ligne à l'aide de ce critère de recherche : https://www.youtube.com/results?search_query=Intentan+quemar+a+deportados+por+temor+al+COVID-19+en+Guatemala